

Négociation avec le Syndicat des chauffeurs : une entente est conclue entre les deux parties

Sherbrooke, le 5 septembre 2019 – Une entente est intervenue entre le Syndicat des chauffeurs de la STS (SCFP) et la direction de la STS lors de la 26^e séance de négociation pour le renouvellement de la convention collective des 147 chauffeuses et chauffeurs. Cette entente de principe a été entérinée par les membres lors d'une assemblée générale spéciale qui s'est tenue hier.

« Les rencontres se sont toujours déroulées dans un climat de respect entre les deux parties. Malgré des divergences d'opinions sur certains points – ce qui est tout à fait normal en période de négociation – les deux parties étaient toujours à la recherche de solutions. Cette ouverture d'esprit nous a permis d'en arriver à une entente négociée, sur le normatif et le monétaire » mentionne le président de la STS, M. Marc Denault.

L'entente intervenue respecte les principes de saine gestion financière et d'équité avec les autres syndicats. Elle permet la mise en place de solutions concrètes visant l'amélioration des conditions de travail de nos employés ainsi que les conditions requises pour donner un service de qualité à nos clients.

Le président conclut : « Nous sommes satisfaits de l'entente de principe négociée et acceptée par les membres puisqu'elle répond aux attentes, tant du Syndicat que de la direction. Tout comme nos chauffeurs, nous sommes aussi très heureux que la période de négociation n'ait pas eu d'impacts négatifs sur le service offert à notre clientèle. »

- 30 -

Source : Marc Denault, président de la STS

Renseignements : Louis-André Neault
Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
Téléphone : 819 564-2687, poste 304
Courriel : louis.andre.neault@sts.qc.ca